



## CONTRAT DES SERVICES ÉDUCATIFS 2019-2020 PRIMAIRE

VEUILLEZ RETOURNER UNE COPIE, DÛMENT SIGNÉE, DU PRÉSENT CONTRAT.

**ENTRE :** **PENSIONNAT NOTRE-DAME-DES-ANGES**

5680, boulevard Rosemont  
Montréal (Québec), H1T 2H2  
Téléphone : 514-254-6447

**ET :**

Nom, prénom de l'élève	
Nom du répondant financier	Changement de nom du répondant financier, s'il y a lieu
Adresse	
Ville	
Téléphone :	Code postal <span style="float: right;">Téléphone</span>

En signant le présent contrat, j'inscris mon enfant au Pensionnat Notre-Dame-des-Anges pour y recevoir en français, entre le 26 août 2019 et le 22 juin 2020 les services d'enseignement en formation générale appropriée à son niveau, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, ses textes d'application (verso) et les règlements du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges.

Je m'engage à acquitter les droits reliés à ces services selon les modalités suivantes:

. Droits d'inscription	170 \$	payable le jour de l'inscription (non remboursable)
. Frais pour la détermination de l'admissibilité	50 \$	payable le jour de l'inscription (non remboursable)
. Frais d'adhésion annuels Fondation PNDA	25 \$	(facultatif) par enfant, payable le 1er septembre 2019 (chèque libellé au nom du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges)
. Droits de scolarité	3 460 \$	
. Frais de garde du midi	705 \$ *	
. Activités étudiantes	285 \$	
. Fonds d'amélioration	80 \$	
Total	4 530 \$	payable comme suit :

\* Si votre enfant va dîner à la maison, veuillez déduire les frais de garde du midi  et nous l'indiquer en cochant dans la case ci-contre.

		<u>Dates des versements</u>	<u>SVP cochez l'option choisie</u>
1. En un (1) seul versement de <b>OU</b>	4 530.00 \$	le 01-09-19	<input type="checkbox"/>
2. En deux (2) versements égaux de <b>OU</b>	2 265.00 \$	le 01-09-19 et le 01-02-20	<input type="checkbox"/>
3. En quatre (4) versements égaux de	1 132.50 \$	le 01-09-19, le 01-11-19 le 01-01-20 et le 01-04-20	<input type="checkbox"/>

**⚡ Le montant des frais de scolarité compris dans le prix du contrat cité plus haut, pourra être majoré, le cas échéant, d'un montant maximal égal à la diminution de la subvention prévue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Dans l'éventualité où cette augmentation empêcherait le signataire d'honorer ce contrat, il pourra le résilier.**

**NOTES:**

- a) Les frais pour le service de garde avant 7 h 45 et après 15 h 45 seront facturés en septembre 2019, selon vos besoins.
- b) Un reçu sera émis pour les frais d'adhésion à la Fondation PNDA.
- c) De plus, il faudra prévoir environ 300 \$ pour le matériel scolaire et un minimum de 300 \$ pour l'uniforme scolaire.

**CONTRAT ÉTABLI AVEC CLAUSE SPÉCIALE**

- non applicable -

**Signature obligatoire au verso --->**